

Géothermie : A quand l'analyse des bâtiments de Haute-Sorne, Boécourt et Saulcy telle que voulue par le Parlement jurassien ?
Loïc Dobler (PS)

Réponse du Gouvernement

Le Gouvernement a en effet deux ans pour réaliser les motions acceptées par le Législatif cantonal, pour autant que ces motions s'avèrent conformes au cadre légal en vigueur dans notre État. Dans le cas présent, la réalisation de mesures supplémentaires à intégrer dans une autorisation déjà délivrée et confirmée par le Tribunal fédéral est plutôt complexe et la voie de la négociation est donc à privilégier.

Le Gouvernement répond comme suit aux 3 questions posées :

1. Quelles démarches ont été entreprises suite à l'acceptation de la motion socialiste le 27 mars 2019 par le Parlement jurassien ?

Le Gouvernement n'a en l'état entrepris aucune démarche à la suite de l'acceptation de la motion, du fait qu'il a initié en mars 2020 une procédure tendant à modifier, voire à révoquer l'arrêté du Gouvernement du 2 juin 2015 portant approbation du plan spécial cantonal « Projet-pilote de géothermie profonde », sur le territoire de la commune de Haute-Sorne. Il a repris cette thématique de l'analyse des bâtiments uniquement en février 2022, après sa décision de principe quant aux suites du projet et dans le cadre des négociations en cours avec Geo-Energie Suisse SA. Cette thématique fait partie de ces négociations.

2. Les promoteurs ont-ils accepté de réaliser une analyse avant les travaux de l'ensemble des bâtiments dans le périmètre minimum évoqué ci-dessus ?

Les négociations étant en cours, et cette thématique en faisant partie, il n'est pas possible de répondre ici par anticipation. Une réponse sera donnée lors de la conférence de presse détaillée prévue au printemps 2022.

3. Dans quel délai l'analyse sera réalisée ?

Cf. réponse à la question no 2.

Delémont, le 15 mars 2022

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître

